

Marche à suivre pour s'inscrire à un échange de français

1. Consulter le site en ligne de la Faculté des Lettres de l'UNIL, « [Mobilité OUT](#) » : Accès à la base de données des échanges et aux informations générales.
2. Pour les conditions globales des échanges et le calendrier de vos études, se renseigner auprès du conseiller mobilité de la Faculté : conseilMobilite-Lettres@unil.ch, ou de la responsable mobilité de la Faculté : Mme Brigitte Maire, Brigitte.Maire@unil.ch (voir le site susmentionné).
3. **Pour des équivalences en français** : Une fois que vous avez sélectionné une destination, consultez l'offre d'enseignements de français sur le site de cette université. Contactez la conseillère mobilité de la section de français (Dominique.KunzWesterhoff@unil.ch) avec des demandes concrètes d'équivalences, sur la base des descriptifs de l'année en cours (niveau d'études, intitulé, contenu et corpus d'œuvres du cours/séminaire, nombre de crédits, modalités d'évaluation, etc.). Des équivalences en linguistique doivent d'abord être validées par Joël Zufferey (Joel.Zufferey@unil.ch), et des équivalences en français médiéval par Barbara Wahlen (Barbara.Wahlen@unil.ch), avant que le contrat d'échange puisse être signé.
4. Le **contrat d'échange** (*learning agreement*, un par branche étudiée) notifie les enseignements que vous suivrez et les équivalences de crédits qui vous seront accordées, sur la base du programme de l'année en cours. D'éventuelles modifications peuvent être effectuées au moment de l'échange.
5. Une fois le contrat d'échange signé, les étudiants en déposent une copie chez la prof. Dominique Kunz Westerhoff et déposent leur dossier auprès de la conseillère en mobilité de la Faculté (conseilMobilite-Lettres@unil.ch), qui procédera à l'inscription définitive après le délai du 20 février, si le dossier est retenu.
6. Le nombre des places d'échange est limité. Les étudiants seront informés fin février de la sélection effectuée. Aucune place d'échange n'est garantie avant ce délai.